

Compte-rendu du
Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)
du 22 février 2013

Souhaitant revenir à un mode normal de fonctionnement de cette instance, nous avons lu une [déclaration liminaire](#) très généraliste, axée sur les différentes études menées sur les conditions de travail.

Avant d'examiner les points à l'ordre du jour, nos collègues de la CGT ont soumis un droit d'alerte, suite à l'explosion de la culasse d'un pistolet lors d'un des exercices de tirs organisé par la Douane. Toutes les organisations syndicales ont appuyé cette demande, les solutions proposées ne semblant manifestement pas satisfaisantes.

Ce CHSCT avait pour objet :

1) Installation de la Trésorerie municipale de Créteil au Centre des Finances Publiques de Créteil et réinstallation du centre de services partagés à proximité du service facturier :

➤ Installation de la Trésorerie municipale de Créteil au Centre des Finances Publiques de Créteil :

S'agissant du premier des déménagements de Trésoreries envisagés dans le Val-de-Marne, nous avons tout d'abord insisté sur les points qui nous semblaient essentiels, à savoir :

– Actuellement, la Direction ne prévoit pas du tout de modifier la compétence géographique des Trésoreries pour les faire coïncider avec celle des Centres des Finances publiques devant les accueillir suite aux déménagements envisagés ;

– Le volume des archives (que la Direction sous-estime très largement : seuls 19 m² sont prévus à ce jour... contre 45 m² actuellement ! Or, la Trésorerie stocke déjà beaucoup de boîtes et cartons d'archives partout où elle le peut, faute de place : couloirs, haut des armoires, vestiaires... comme dans presque toutes les Trésoreries).

– L'accueil :

La Direction ne veut pas mettre de protection vitrée sur les guichets, pas même de demi-lune !!! Or, bien que le médecin de prévention n'ait été consulté qu'à la dernière minute, elle-aussi préconise dans son rapport la pose d'un semi-vitrage.

La Direction ne prévoit qu'un seul guichet, contre 3 actuellement.

Les flux indiqués ne concernent que les paiements par carte bleue (ils sont donc sous-estimés).

Les agents n'ont même pas vu les derniers plans présentés au CHSCT.

– Le boxe d'accueil du régisseur : il est tellement petit, que nous l'avons surnommé « le placard » !

De plus, il était prévu d'y installer une machine à compter des pièces !

En outre, il est entouré de deux boxes d'accueil des brigades, mais les cloisons que la Direction prévoyait de poser n'ont pas d'isolation phonique. Le bruit généré par cette machine rendrait donc ces boxes totalement inutilisables.

Face à ces nombreuses observations, la direction s'engage à modifier les plans. Il est ainsi envisagé de placer la machine à compter les pièces dans la salle courrier. Grâce à un léger déplacement du positionnement des cloisons, le local régisseur sera remplacé par un troisième boxe d'accueil pour les brigades, utilisable par la Trésorerie si besoin.

Par ailleurs, les zones de circulation (portes avec badges d'accès) seront déplacées après les boxes, afin d'améliorer la sécurité sur le site (et empêcher la circulation de tiers dans les services).

– La caisse unique : sa création pose des problèmes pratiques au regard du nombre d'écritures comptables qu'elle génère et du logiciel utilisé (DDR3 ou MEDOC ?). Pour la Direction, il n'y a aucun problème car il suffit d'appliquer les consignes nationales.

La Direction refuse notre proposition de créer un deuxième guichet caisse (pour pouvoir gérer les périodes d'affluence) au motif... qu'en cas d'erreur de caisse ou d'écritures, la présence d'un seul caissier permet d'identifier immédiatement le responsable !!! (Les caissiers apprécieront !).

Cette réunion a également été l'occasion d'aborder un ensemble de questions pratiques :

- Des places de parking sont prévues au Centre commercial et à la Mairie ;
- Les locaux ayant été refaits en 2005, seul un nettoyage des sols sera effectué ;
- Il a été rappelé que l'arrivée de 50 personnes supplémentaires par jour, en moyenne, impliquait une mise à jour des consignes d'évacuations, des plans, du nombre d'extincteurs, etc. ;
- Nous avons insisté sur la nécessité d'installer l'alarme incendie visuelle avant l'arrivée du collègue déficient auditif ;
- Des lignes de confidentialité seront installées et, éventuellement, la matérialisation au sol d'un cheminement dans le hall d'accueil ;
- Les collègues conserveront leurs numéros de téléphones actuels ;
- La Direction avait prévu de diffuser l'information du déménagement sur les sites internet des mairies concernées. Nous leur avons demandé de faire des affiches sur le site de la Habette bien avant le déménagement, avec le trajet entre l'ancien et le nouveau site ainsi que le plan de la DDFiP ;
- Des panneaux seront positionnés au dessus de chaque guichet, permettant d'identifier la file d'attente concernée ;
- Il n'est pas prévu d'installer de borne pour distribuer des tickets ;
- Le mobilier de la Trésorerie sera transféré à Créteil soit pour installation sur le nouveau site s'il est en bon état, soit pour être stocké et remplacé par un autre plus récent ;
- Lors du déménagement, le service sera fermé au public pendant 3 à 4 jours. Nous avons insisté sur la nécessité de n'ouvrir le poste qu'une fois les collègues correctement installés (cartons vidés...) ;
- Le déménagement sera effectué par une société spécialisée, qui déménagera très probablement les armoires pleines ;
- Le jour de la fermeture, la totalité de la caisse sera dégagée à la Banque de France ;
- La machine à trier les billets sera placée à côté de la machine à compter les pièces ;
- Tous les dégagements de fonds se feront par le trapon, avec transport par les convoyeurs de fonds ;
- Les cachets avec la nouvelle adresse (et le numéro de la porte à la DDFiP) seront livrés bien avant le déménagement ;
- Penser à prévenir les ordonnateurs longtemps avant ;
- Les photocopieurs, les vestiaires et les distances entre le mobilier et les murs ne sont pas matérialisés sur les plans ;
- On ne connaît pas à ce jour la date de l'arrêté Ministériel et préfectoral (...).

Toutes les organisations syndicales ont refusé de donner un avis sur ce projet de déménagement, au motif que nous n'avions pas toutes les informations nécessaires (plans mis à jours, avis de l'Inspecteur

sécurité et santé au travail (ISST), réponses aux questions en suspens).

Nous avons également précisé que nous étions contre les caisses communes et que nous émettions de grosses réserves quant aux conditions d'accueil.

- Réinstallation du centre de services partagés à proximité du service facturier :

Il n'y a quasiment pas de travaux à faire (il n'y a qu'un bureau à créer), mais les murs seront repeints et le sol nettoyé afin de rafraîchir l'ensemble.

Il n'y a que quelques points de détail à régler (emplacement des photocopieurs, des vestiaires, demande d'une armoire basse pour y placer un photocopieur, par exemple).

Toutes les organisations syndicales ont refusé de donner un avis sur ce projet de déménagement, au motif que nous n'avions pas toutes les informations nécessaires (avis de l'ISST).

Dans la mesure où les collègues ne semblent pas opposés à ce déménagement (qui permet de les rapprocher du service facturier, qui est leur principal interlocuteur), nous avons indiqué ne pas être contre ce projet à la condition expresse que l'éclairage soit refait (ce que relève également le médecin de prévention dans son rapport).

2) Propositions d'actions :

Nous avons longuement discuté des problèmes d'amiante sur le site de L'Hay-les-Roses (parking et une partie des sols du SIE et du SIP).

L'ISST vient de rendre son rapport suite à sa visite du site.

La Direction a commencé à en tirer toutes les conséquences en profitant du changement de syndic de copropriété pour essayer de faire avancer le dossier du désamiantage du parking (un rendez-vous est fixé pour la semaine du 25 février 2013), en faisant effectuer des mesures de l'air ambiant dans le SIP et le SIE et en commandant un nouveau fauteuil pour remplacer celui qui abimait le sol.

L'ISST a rappelé que, bien que les relevés effectués dans le parking en 2011 aient été faussés et négatifs, le risque lié à l'amiante a été scoré 3 (soit le niveau maximal, obligeant à désamianter dans les 3 ans... ce qui n'est toujours pas fait à ce jour).

Nous avons alerté l'ISST sur le fait que les collègues étaient présents lorsque les travaux de création de l'archivage dynamique avaient eu lieu. Il a convenu que cela n'aurait pas dû être le cas et que, comme nous le demandions, les collègues concernés devraient faire l'objet d'un suivi spécifique.

Ce dossier devant être prioritaire pour des raisons évidentes de santé, nous avons dès à présent donné un avis très favorable au financement par le CHSCT des relevés de l'air ambiant, mais qui devaient immédiatement être suivis d'effets concrets !

Le CHSCT a accepté de financer les actions suivantes :

- Les formations sauveteur-secouriste du travail, gestes et postures et manipulations des extincteurs ;
- L'aménagement spécifique de la salle d'accueil des personnes à mobilité réduite dans la salle des ventes de la DNID ;
- Fourniture des protections auditives sur mesure pour 3 agents de piste des Douanes. (Bien que leur financement incombe normalement à l'employeur, nous avons privilégié l'intérêt des agents compte-tenu du risque pour la santé et de l'inertie de leur Direction) ;
- Remplacement, à titre exceptionnel, des stores de protection dans l'aile Sud du bâtiment 517 des Douanes d'Orly ;
- Installation de portes coupe-feu dans les locaux d'archives n'en disposant pas à ce jour ;
- Remplacement de 3 portes coupe-feu au centre d'encaissement ;

- Réfection de l'alarme incendie au Centre des Finances Publiques de Charenton-le-Pont : bien que ces travaux relèvent de l'immobilier, nous avons privilégié la sécurité des agents. La Direction s'est engagée à financer le contrat de maintenance, comme cela lui incombe ;
- Achat d'interrupteurs lumineux pour les locaux aveugles et réparation du désenfumage du Centre des Finances Publiques de Saint Maur-des-Fossés ;
- Installation de portes coulissantes à la Trésorerie de Val-de-Marne amendes (pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite) ;
- De même pour la Trésorerie de Chennevières ;
- Installation d'un bouton sonnette et d'un guichet handicapé à la paierie de Créteil ;
- Livraison de bouchons d'oreille pour tous les sites ayant des machines à compter des pièces ;
- Commande des derniers escabeaux 3 marches avec garde-corps (les anciens n'étant plus conformes à la réglementation, en raison du risque de chute).

Nous sommes toujours en attente d'un rendez-vous entre la Direction et l'hôpital de Saint Maurice pour tous les travaux liés à la sécurisation de la Trésorerie.

Les points suivants ont déjà été commentés lors du groupe de travail (au cours duquel nous avons insisté sur les anomalies constatées, afin que la Direction fasse le nécessaire) :

3) Suivi des comptes-rendus des exercices d'évacuation incendie en 2012 :

4) Suivi des accidents en 2012 :

5) Suivi des fiches de signalement en 2012 :

6) Suivi des registres santé-sécurité en 2012 :

7) Organisation des groupes de travail : (pas de commentaire particulier)

8) Questions diverses :

Il n'y en a pas eu car elles seront posées en Comité technique local la semaine prochaine.

Vos représentants au CHSCT : AUBLET Bruno, DOUET Bernardo, FERREIRA David, PRUD'HOMME Eddy